

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 07 mai 2010 à 20 h 30 mn

L'an deux mil dix, le 07 mai à 20 h 30 mn, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roland PUEL, Maire.

Présents : M. Alain CHEVRIER, premier adjoint,

Mme Jacqueline SALES, deuxième adjointe,

Mrs Michel DELTOUR, Hervé BALITRAND, David CANTAGREL, Sébastien CROS, Jean-Michel SIEBERT, Serge CHEVRIER, Jean-Claude GRANCHETTE

Absent et excusé : Mr Paul-Antoine PERIE

Secrétaire de séance : Mr Alain CHEVRIER

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 mars 2010 est approuvé sous réserve de la modification suivante : « 1 panneau touristique vantant *St Geniez d'Olt* va être implanté sur la RD 45 par l'Etat ».

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

3 banques ont été consultées pour la souscription d'un emprunt de 280 000 € et d'un prêt-relais de 200 000 €. Une de ces trois banques consultées est la mieux placée. Si les conditions de l'offre sont maintenues, voire améliorées, le Conseil Municipal délibère et donne son accord à Mr le Maire pour souscrire l'emprunt sur 12 ans et le prêt-relais sur 2 ans auprès de cette Banque.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Une ligne de trésorerie a été ouverte auprès du Crédit Agricole à compter du 30 avril 2008 en vue de financer les travaux de viabilité du Lotissement « Le Laubertinque 2 ». Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance, il est nécessaire de la renouveler. Le Conseil Municipal délibère et donne son accord.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET LAUBERTINQUE 1

Le budget annexe « Lotissement Laubertinque 1 » est déficitaire pour un montant de 13 227.50 € et pour combler ce déficit, une subvention de 13 227.50 € doit être versée du Budget Principal au Budget Annexe « Lotissement Laubertinque 1 ». Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Principal au compte 6521 « déficit budget annexe ». Le Conseil Municipal délibère et donne son accord.

CLOTURE DU BUDGET LAUBERTINQUE 1

Les lots du lotissement Laubertinque 1 sont tous vendus et le déficit du Budget Annexe « Lotissement Laubertinque 1 » a été pris en charge par le Budget Principal de la commune. Le Conseil Municipal délibère et donne son accord pour clôturer le budget annexe « Lotissement Laubertinque 1 ».

CSPS ET CONTROLE TECHNIQUE SALLE DES FETES ET ECOLE

4 organismes de contrôle ont été consultés pour les missions de CSPS et de Contrôle Technique dans le cadre des opérations d'aménagement de la salle des fêtes et ses alentours et d'agrandissement et de rénovation de l'école. L'un de ces organismes est le mieux placé. Si les conditions de l'offre sont maintenues, voire améliorées, le Conseil Municipal délibère et donne son accord à Mr le Maire pour signer un contrat de CSPS et de Contrôle Technique avec cet organisme.

VENTE D'UN TERRAIN DU DOMAINE PUBLIC

L'enquête publique concernant la vente d'un terrain d'environ 35 m² issu du domaine public à Mr Pierre Gazagnes s'est déroulée en Mairie de St Martin de Lenne du 19 avril au 30 avril 2010 inclus.

Le rapport d'enquête publique établi par Mr Maurice IMBERT, domicilié à St Saturnin de Lenne, nommé commissaire enquêteur, laisse la totale liberté au Conseil Municipal pour réaliser la vente du terrain en question en l'absence de toute réclamation pendant la durée de l'enquête publique.

Le Conseil Municipal, considérant que ce terrain jouxtant la maison d'habitation de Mr Pierre GAZAGNES cadastrée section A N° 249 n'est utilisé que pour donner accès à la propriété du demandeur, délibère et donne son accord pour la vente de ce terrain.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

Aménagement de la salle des fêtes. Le permis de construire est accordé. L'avis d'appel public à la concurrence paraîtra le 10 mai 2010. La remise des offres court jusqu'au 28 mai 2010. Une étude géologique et une étude thermique ont été réalisées conformément à la réglementation.

Agrandissement et rénovation de l'école. Les travaux devraient débiter fin 2010, une fois les travaux de la salle des fêtes terminés et l'avis de la commission de sécurité donné. Seulement à ce moment là, la classe pourra être transférée dans la nouvelle salle de la salle des fêtes.

Des devis « assurance dommage ouvrages » seront demandés et le mieux disant sera souscrit le moment venu après accord du Conseil Municipal.

Lotissement Laubertinque 2. Le permis de lotir n'a pas encore été déposé. La réalisation des travaux de viabilisation est pour le moment différée, compte tenu de l'absence de demande d'achat de lots.

QUESTIONS DIVERSES

- Face à la multiplication de l'implantation de panneaux publicitaires aux abords de la RD 45, il ne sera plus autorisé de telles implantations, pour des raisons esthétiques.
- Le **Bulletin Municipal** semble avoir eu un bon accueil auprès des habitants. Il est proposé pour la prochaine édition de rajouter une rubrique « budget » et une autre « calendrier des animations ». Les personnes qui ne l'auraient pas eu peuvent venir le retirer à la Mairie.
- La **Statue de Lenne** a été restaurée et sécurisée. Après discussion, le conseil est favorable à l'installation de la copie de cette statue, en l'Eglise de Saint Martin.
- **Eclairage Public.** Un lampadaire sera rajouté « Rue de Mas de Carel » sur un pylône existant, si le montant ne dépasse pas les prévisions budgétaires. D'autres pourront être implantés dans ce quartier dans les années suivantes.

Il est rappelé que l'amélioration de l'éclairage public n'a concerné que les lampadaires vétustes et irréparables type néon. Le changement des lampadaires de faible luminosité qui n'avait pas été prévu dans le budget 2010 sera réalisé ultérieurement.

- Le **lavoir** a été démoli. Le Conseil Municipal propose dans un premier temps d'en délimiter le pourtour et, d'y aménager un parterre de fleurs en attendant d'y construire un abribus.
- La mairie a fait une **réclamation auprès du CSA** concernant la diffusion de la TNT sur la commune. En effet, certaines chaînes ne sont plus retransmises par voie hertzienne. Nous avons appris récemment que notre demande avait été appuyée par notre député.
- Un **état des lieux des chemins ruraux** va être fait pour en assurer l'entretien aux endroits les plus critiques.
- La cérémonie du 8 mai aura lieu le 9 mai à 11h45.
- La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 04 juin à 20h30.
- Tout récemment, la remise en état et le goudronnage du chemin des Vignes ont été réalisés.

La séance est levée à minuit